

Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



RIGES

ISSN: 2521-2125

Numéro 6

Juin 2019



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Direction

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **AKIBODÉ** Koffi Ayéchoro, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **KOBY** Assa Théophile, Maître de Conférences, UFHB (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Maître de Conférences, UL (Togo)

EDITORIAL

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les questions environnementales, urbaines, rurales, sanitaires, touristiques ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

Secrétariat de rédaction

KOUASSI Konan

COMITE DE LECTURE

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire).

Sommaire

<p>FAYE Cheikh Ahmed Tidiane, SOW Seydou Alassane, SY Amadou Abou, NIANG Souleymane, DIOP Khalifa, Boubou Aldiouma SY</p> <p>Analyse des caractéristiques morpho-sédimentaires du complexe laguno-estuarien de la somone (Petite du côte Sénégal)</p>	7
<p>BAWA Dangniso, BANASSIM Tchilabalo, AFO Bidjo, GNONGBO Tak Youssif</p> <p>Erosion hydrique dans le quartier d'Adidigomè-Avatamè à Lomé : quelles mesures d'aménagement pour une gestion durable ?</p>	24
<p>KOUAME Konan Roland, Pauline Agoh DIBI KANGAH, KOLI BI Zuéli</p> <p>Perceptions de la variabilité climatique et de ses effets par les populations rurales du centre-est de la Côte d'Ivoire</p>	47
<p>Isidore YOLOU, Ibouraima YABI, Kondé DJOBO, Faustin Cakpo DOSSOU, Jacob Afouda YABI, Fulgence AFOUDA</p> <p>Agroforesterie à base de <i>elaeis guineensis</i> en tant qu'option du développement durable dans la commune de Cove (sud-est du Bénin) : possibilités, pratiques et limites</p>	69
<p>N'kpomé Styvince KOUAO, Della André ALLA</p> <p>Les déterminants environnementaux de l'essor de la culture de l'anacarde dans les sous-préfectures de Diabo, Botro et Bodokro (Centre de la Côte d'Ivoire)</p>	90
<p>ZRAN Gonkanou Marius</p> <p>Gestion des baies en lagune Aby et développement durable des pêches à Adiaké (sud-est de la Côte d'Ivoire)</p>	110
<p>SIBY Mory, COULIBALY Sina</p> <p>Stratégies d'adaptation des pêcheurs à l'insuffisance de la production halieutique dans l'espace fluvial du cercle de kati (région de Koulikoro) au Mali</p>	125
<p>KADOUZA Padabô</p> <p>Appui à la production et à la commercialisation du riz de bas-fonds par l'entreprise de services et organisation des producteurs (esop) dans la préfecture de Sotouboua au Centre-Togo (2004-2018): une dynamique brisée ?</p>	139

<p>ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, ANE Salé, N'GUESSAN Kouassi Fulgence</p> <p>Analyse de l'impact agricole du déclin du binôme café-cacao sur la région du Moronou (Côte d'Ivoire)</p>	155
<p>YOUAN Louis Gerson, GNAMBA-Yao Jean-Baptiste, ALOKO N'Guessan Jérôme</p> <p>La cacaoculture et le développement socio-économique du département de Duekoué</p>	179
<p>Daniel SAIDOU BOGNO, Valentin ZOUYANE</p> <p>Impact socio- économique de la commercialisation du charbon de bois dans la périphérie ouest du parc national de la Bénoué (Nord Cameroun)</p>	194
<p>KARIDIOULA Logbon, ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure</p> <p>Contraintes et précarités dans l'accès à l'eau potable dans le département de Dabakala (Côte d'Ivoire)</p>	216
<p>KOUIYE Gabin Jules</p> <p>Le politique face aux difficultés d'accès à l'eau potable dans les trois communes de N'gaoundéré (Cameroun)</p>	236
<p>Vincent HOUSSEINI, Valentin ZOUYANE, Bernard GONNE</p> <p>Distribution des produits pétroliers et dégradation de l'environnement à N'gaoundéré (Nord-Cameroun)</p>	250
<p>NASSI Karl Martial, MAWUSSI Ayité Claude, MAGNON Zountchégbé Yves</p> <p>Espace frontalier Sanvee-Kondji-Hillacondji (Togo-Bénin) : entre entrave à la libre circulation et contrebande</p>	269
<p>DEGUI Jean-Luc, KOUADIO Kouakou Abraham, ESSAN Kodja Valentin, ALOKO-N'GUESSAN Jérôme</p> <p>Diagnostic de l'offre touristique dans la région du sud-est de la côte d'ivoire : cas des départements de Grand-Bassam et d'Adiaké</p>	283
<p>TOURE Souleymane, KOFFI Yao Jean Julius</p> <p>La "durabilité sociale" contrariée par l'insuffisance d'eau potable dans les villages de la région de Gbêkê (centre de la Côte d'Ivoire)</p>	305

<p>KOUASSI Yao Frédéric</p> <p>Habitat rural et couverture sanitaire dans la Sous-préfecture de Bouaflé (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) : conséquences pour l'accessibilité aux soins</p>	325
<p>Yéboué Kassé N'DRI, Péga TUO, Kouassi Paul ANOH</p> <p>Accès aux infrastructures sanitaires dans la commune de Tiébissou (centre de la Côte d'Ivoire)</p>	347
<p>Salifou SANOGO</p> <p>Logiques paysannes d'exploitation des bas-fonds dans la commune rurale de Bilanga (région est du Burkina Faso)</p>	370
<p>DIALLO Issoufou, ASSUE Yao Jean-Aimé</p> <p>Essor des établissements d'enseignement secondaire privé et précarité dans les établissements d'enseignement secondaire public dans la région de la Marahoué</p>	391
<p>KOUADIO N'Guessan Roger Carmel, KOUAME Yao Alexis, Koffi Guy Roger Yoboué, KOUASSI Konan</p> <p>Pesanteurs spatio-behavioristes de l'occurrence des accidents routiers sur le transect Bouaké-Yamoussoukro</p>	410
<p>KITHENI Bamba, BRENOUM Kouakou David, ATTA Koffi</p> <p>L'impact de la crise politico-militaire sur les équipements et la participation des populations à la gestion de la commune de Bouaké</p>	426
<p>Djarsoumna KAÏNARAMSOU, Michel TCHOTSOUA</p> <p>Activités anthropiques sur les Mayos et risques environnementaux dans la ville de Maroua (extrême-nord Cameroun)</p>	444
<p>YEO Watagaman Paul, KOUAME Dhédé Paul Eric, DJAKO Arsène</p> <p>Les facteurs de l'essor de la culture de l'anacarde dans la zone dense de Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)</p>	460
<p>KAMELAN Kouacou Hermance-Starlin, Kakou Geoffroy André, TAPE Achille Roger, KOUASSI Konan</p> <p>Les activités de la restauration populaire et dégradation de l'environnement urbain à Bouaké</p>	476

ESSOR DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PRIVE ET PRECARITE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC DANS LA REGION DE LA MARAHOUE

DIALLO Issoufou, Doctorant en Géographie, Université Alassane Ouattara,
dialloissoufou2014@gmail.com

ASSUE Yao Jean-Aimé, Maître-Assistant, Département de Géographie, Université
Alassane Ouattara, assueyao@yahoo.fr

Résumé

Cet article analyse l'essor des établissements d'enseignement secondaire privé dans la Région de la Marahoué au détriment des établissements publics. L'on note un taux de croissance de trois (3) établissements d'enseignement secondaire privé par an dans la région de la Marahoué. Cette situation est à l'origine des réformes successives entreprises par les autorités coloniales et postcoloniales entre autres, le décret du 14 février 1922 et la loi 95-696 du 07 septembre 1995. Cela a été motivé suite aux résultats non satisfaisants observés dans l'enseignement public. En effet, on note un taux de redoublement dans les établissements d'enseignement publics dans la DRENET-FP de Bouaflé de l'ordre de 10,54 % contre 4,45% au privé et les renvois de 10,12% au public contre 0,35% au privé. Par ailleurs, les taux de croissance annuel des salles de classes dans le public sont restés depuis des décennies, très faibles voire négatifs soit -3% contre 6% dans le privé. Ainsi, malgré la croissance de réformes en matière de circula éducatifs, à travers des coopérations tant avec des Etats africains, des occidentaux que des bailleurs de fonds, l'on observe une stagnation de la situation de précarité dans le secteur public.

Mots-clés : enseignement privé, public, éducation, Marahoué.

Abstract

This article analyzes the rise of secondary schools in Marahoué Region to the detriment of public institutions. There is a growth rate of three (3) private secondary schools per year in the Marahoué region. This situation is at the origin of the successive reforms undertaken by the colonial and postcolonial authorities among others, the decree of 14 February 1922 and the law 95-696 of 07 September 1995. This was motivated by the unsatisfactory results observed in the public education. Indeed, there is a repetition rate in public institutions in the DRENET-FP Bouaflé of the order of 10.54% against 4.45% in the private sector and referrals of 10.12% to the public against 0,35 % to the private. In addition, the annual growth rates of classrooms in the public have remained for decades very low or negative or -3% against 6% in the private sector. Thus, despite the growth of educational reforms through cooperation

with African states, Westerners and donors, there is a stagnation of the precarious situation in the public sector.

Keywords : private education, public, education, Marahoué.

Introduction

Depuis 1994, la Concertation Nationale sur l'École ivoirienne (CNEI), regroupant les différents partenaires, a élaboré un rapport qui a servi de base à la réforme promulguée par la loi du 17/09/95. Cette loi réaffirme le droit à l'éducation et l'égalité de traitement de tous les citoyens, notamment, dans l'enseignement public. Cette loi insiste sur une participation accrue des partenaires privés. Les conditions générales d'agrément et de fonctionnement des établissements d'enseignement privé y sont explicitées dans le cadre d'une concession partielle du service public d'éducation au privé. La participation des milieux professionnels à la conception et à l'exécution de la politique de formation initiale et continue est expressément prévue (RCI/MENFB, 1999 : p.8). En effet, dans ces dernières années, on assiste à un nombre accru d'établissements d'enseignement secondaire privé dans l'espace régional de la Marahoué. Ainsi, sur les 53 établissements de l'enseignement secondaire général que compte la DRENET-FP, 38 sont privés, soit 71,69 %. On observe dès lors une disparité entre les établissements d'enseignement secondaire public et privé dans la DRENET-FP. Pourquoi cette disparité entre ces différents établissements d'enseignement secondaire dans la Région ? Quelle est la répartition des établissements d'enseignement secondaire dans la DRENET-FP de Bouaflé ? Quels sont les facteurs explicatifs de cette disparité ? Quels sont les rendements enregistrés dans ces établissements d'enseignement secondaire ?

Cette étude vise à montrer l'essor des établissements d'enseignement secondaire privé dans l'espace régional de la Marahoué.

1. Matériels et méthodes

1.1. Matériels et méthodes

Dans le cadre de cette étude, des outils et des matériels ont été réunis pour les traitements techniques des informations disponibles. Il s'agit d'appareil photographique numérique pour les prises de vue, des supports cartographiques de la Région. Les logiciels word, excel et QGIS ont servi à traiter et à convertir les informations recueillies en données numériques, données graphiques ou cartographiques.

1.2 Méthodes de collecte des données

Pour la réalisation de cette recherche, nous avons eu recours à des documents administratifs (listes des établissements d'enseignement secondaire public et privé et des élèves), à des ouvrages spécifiques et généraux (la carte scolaire et la carte de la région de la Marahoué). La recherche documentaire nous a permis d'appréhender le problème d'effectifs des élèves et des enseignants, de salles de classes, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire public et privé de la Région de la Marahoué.

L'observation sur le terrain, nous a permis d'apprécier les conditions de travail et l'état des salles de classes. Nous avons eu des entretiens avec les différentes autorités régionales et municipales de Bouaflé. Cela a consisté à identifier les réalisations des infrastructures scolaires, leurs modes de financement et leurs coûts dans la DRENETFP. Les établissements d'enseignement secondaire public choisis ont été répartis en fonction des sous-préfectures et des effectifs d'élèves interrogés (tableau 1). Ceux-ci ont été répartis dans les différents sites d'enquête. Soit respectivement le Lycée moderne 2 Bouaflé (131 élèves), Lycée moderne Bonon (37 élèves), Lycée municipal Kononfla (29 élèves), Lycée municipal Sinfra (96 élèves), Lycée moderne BAD Gohitafla (25 élèves) et le Lycée moderne Zuénoula (62 élèves). Le tableau 1 qui suit donne un aperçu de notre échantillon de personnes enquêtées.

Tableau 1 : Répartition des élèves en fonction des établissements d'enseignement secondaire public, par sexe et par niveau dans les sous-préfectures enquêtées

Sous-préfectures	Sites d'enquête	1 ^{er} cycle								2 nd cycle						Total
		6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}		2 ^{nde}		1 ^{ère}		Tle		
		G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
Sous-préfecture de Bouaflé	Lycée Moderne 2 Bouaflé	12	9	13	9	13	10	13	10	8	6	8	6	8	6	131
Sous-préfecture de Bonon	Lycée Moderne Bonon	4	2	4	3	4	3	6	3	2	0	2	1	2	1	37
Sous-préfecture de Kononfla	Lycée municipal Kononfla	3	2	3	2	4	2	4	2	1	0	2	1	2	1	29
Sous-préfecture de Sinfra	Lycée municipal Sinfra	9	7	10	7	10	7	10	7	6	3	6	3	7	4	96
Sous-préfecture de Gohitafla	Lycée moderne BAD Gohitafla	3	1	4	1	4	2	4	2	1	0	1	0	1	1	25
Sous-préfecture de Zuénoula	Lycée moderne Zuénoula	4	2	4	2	5	2	5	3	8	3	8	4	8	4	62
Total par sexe	Total DRENETFP	35	23	38	24	40	26	42	27	26	12	27	15	28	17	380
Total par niveau		58		62		66		69		38		42		45		
Total par cycle		255								125						

Source : notre enquête, 2018

L'étude a associé les méthodes quantitatives et qualitatives. La collecte des données quantitatives a eu recours à une fiche technique d'échantillonnage représentatif au niveau des élèves qui sont exclusivement issus des établissements d'enseignement secondaire public de la DRENETFP de Bouaflé. L'échantillon obtenu à travers la formule de l'échantillonnage représentatif associé à l'étude est de 380 élèves. Le nombre d'entretiens effectués pour les enquêtes qualitatives (le personnel administratif et les enseignants interrogés) dans le cadre de notre étude est consigné dans le tableau 2. L'effectif issu de l'enquête qualitative, on note quarante et une (41) personnes réparties dans les localités enquêtées.

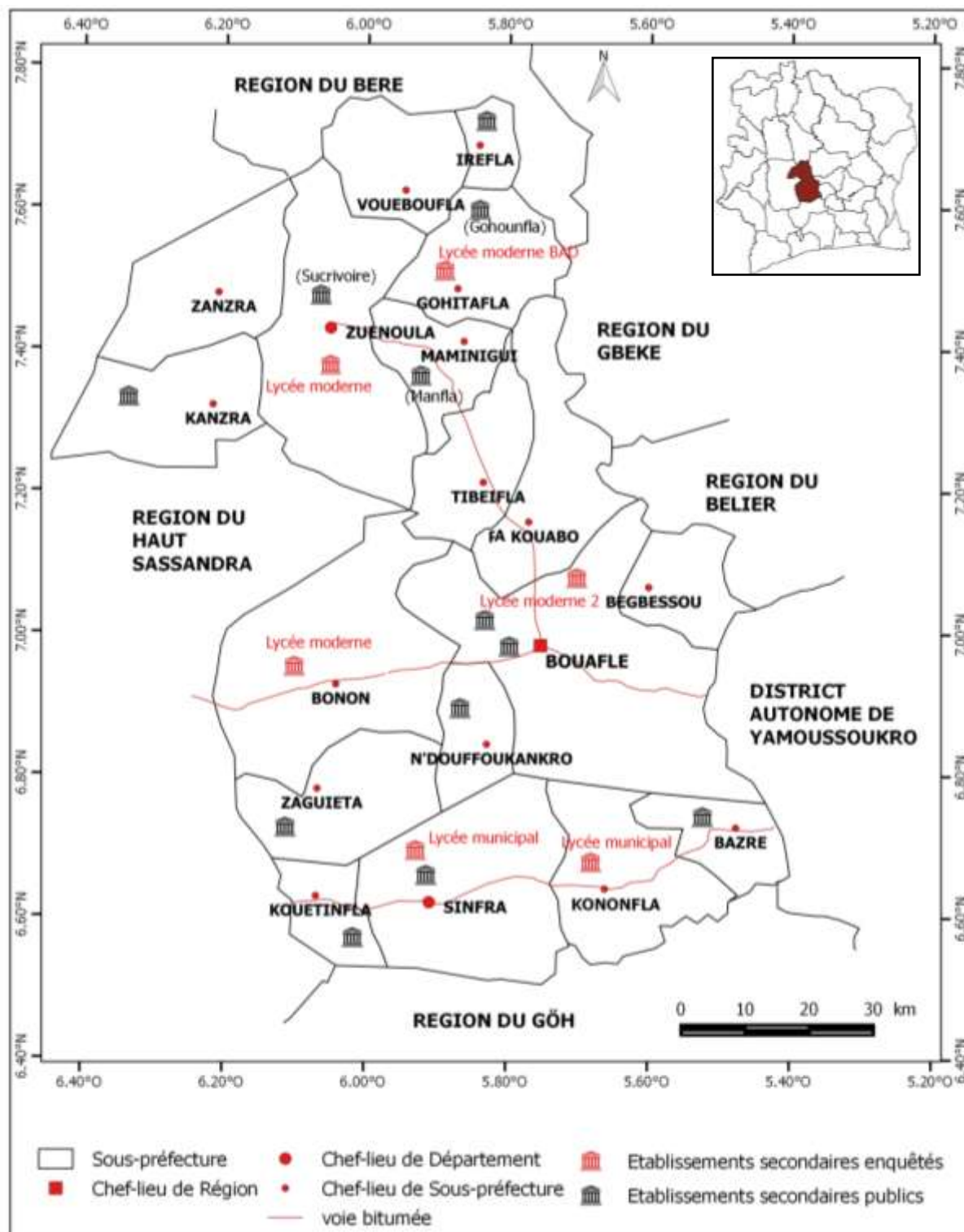
Tableau 2 : Nombre de personnels d'encadrement enquêtés

localités	Nombre d'entretiens par site			Total
	Sites d'enquête	Censeurs /SG DRENET-FP/Educateurs/Provisseurs	Enseignants	
Conseil régional		1		1
Mairie de Bouaflé		1		1
Sous-préfecture de Bouaflé	lycée moderne 2 Bouaflé	2	5	7
Sous-préfecture de Bonon	lycée moderne Bonon	2	4	6
Sous-préfecture de Kononfla	lycée municipal Kononfla	2	4	6
Sous-préfecture de Sinfra	lycée municipal Sinfra	2	4	6
sous-préfecture de Gohitafla	lycée moderne BAD Gohitafla	2	4	6
sous-préfecture de Zuénoula	lycée moderne Zuénoula	2	4	6
DRENETFP de Bouaflé		2		2
total		16	25	41

Source : notre enquête, 2018

La carte 1 qui suit présente les établissements d'enseignement secondaire public enquêtés.

Carte 1 : Les établissements d'enseignement secondaire public enquêtés en fonction des Sous-préfectures de la région de la Marahoué



Source: INS, 2011

Conception et réalisation: DIALLO Issoufou, 2018

Les différents lycées de la région ont fait l'objet d'enquête dans les trois Départements que compte la Région, soient dans deux sous-préfectures par Département. Au total, six lycées. Le choix des lycées s'explique par la présence des deux cycles (le premier et le second) d'enseignement secondaire sur le même site

d'une part et d'autre part, la pré-enquête nous a révélé que ces établissements représentent à eux seuls, 96,99% (trente-sept mille six cent cinquante-quatre élèves) des effectifs des établissements d'enseignement secondaire public de la DRENETFP.

2 Résultats et Discussion

2.2 La cartographie des établissements d'enseignement secondaire dans Région de la Marahoué

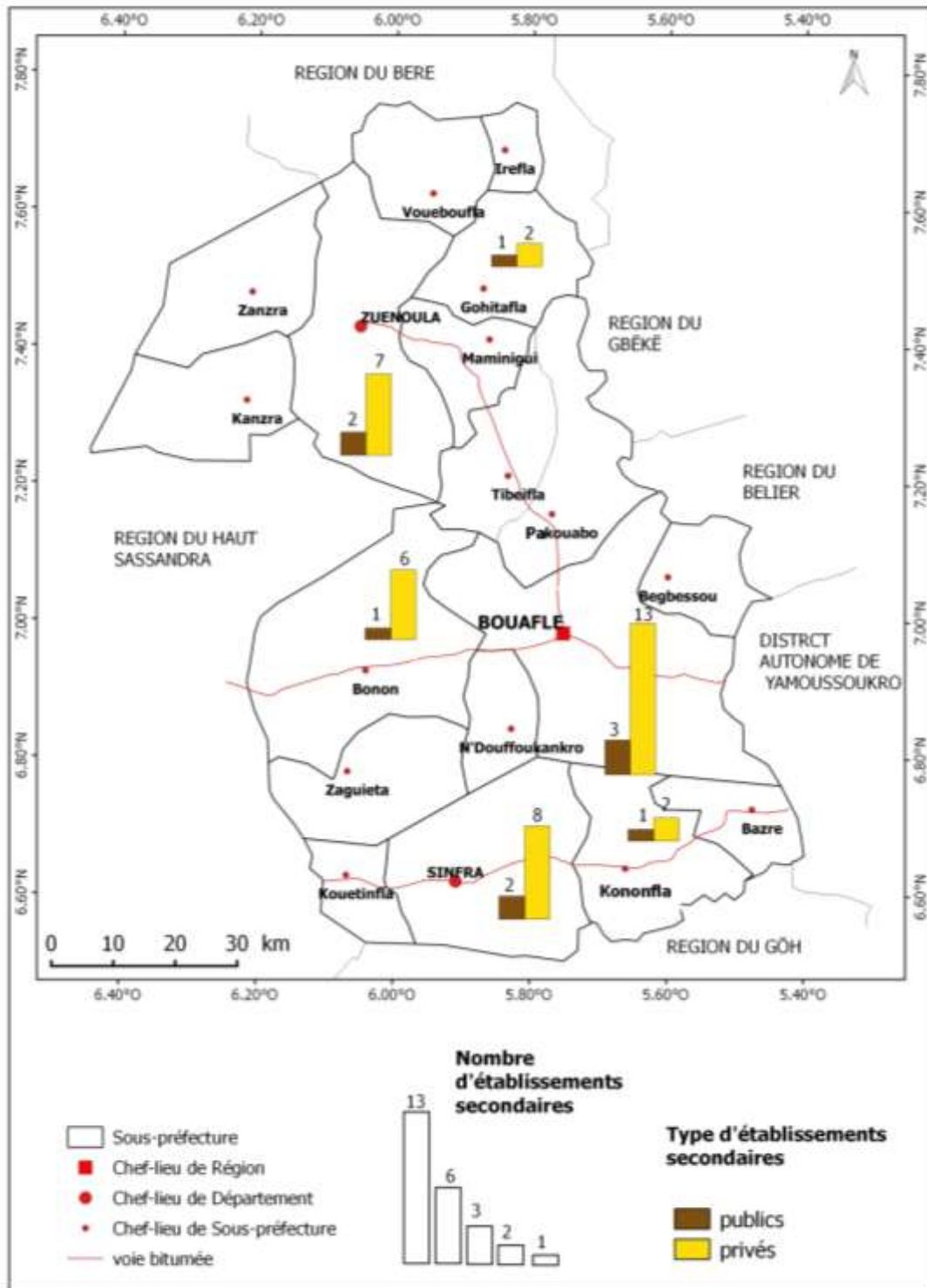
2.2.1 La forte proportion des infrastructures éducatives privées

En tenant compte des établissements d'enseignement public, en 2014, l'on dénombrait 22.339 salles de classe au total, dont 65 % au premier cycle et 35 % au second cycle. Par ailleurs, la majorité des infrastructures éducatives dépend du secteur privé, d'environ 61 %, contre 39 % pour le secteur public. En 1994, une Concertation Nationale sur l'Ecole ivoirienne (CNEI), regroupant les différents partenaires, a élaboré un rapport, qui a servi de base à la réforme promulguée par la loi du 17/09/95. Cette loi réaffirme le droit à l'éducation et l'égalité de traitement de tous les citoyens, notamment dans l'enseignement public. Elle insiste sur une participation accrue des partenaires, et notamment de la communauté en charge à la gestion des établissements d'enseignement secondaire général. Les conditions générales d'agrément et de fonctionnement des établissements d'enseignement privé y sont explicitées, dans le cadre d'une concession partielle du service public d'éducation au privé. La participation des milieux professionnels à la conception et à l'exécution de la politique de formation initiale et continue est expressément prévue (RCI/MENFB, 1999 ; p.8).

Dans l'enseignement secondaire, la distribution des dépenses courantes n'est pas très satisfaisante. Les dépenses de personnels comptent pour 93 % de la dépense courante totale. A partir de là, deux remarques peuvent être faites. La première se situe au niveau de la distribution des dépenses de personnels et la seconde concerne le volume des dépenses de fonctionnement. Au sein des dépenses de personnels, les enseignants comptent pour seulement les deux tiers (61 % de la dépense totale), alors que les dépenses pour les personnels d'appui en représentent plus de 30 % (RESEN, 2011 ; p.114-116).

La DRENET-FP de Bouaflé enregistre chaque année une nouvelle création d'établissements d'enseignement secondaire privé. La Région compte cinquante-trois (53) établissements secondaires de l'enseignement général dont trente-huit (38) pour le secteur privé (carte 2).

Carte 2 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire par Sous-préfecture de la Région la Marahoué en fonction de leur typologie



Source: INS, 2011

Conception et réalisation: DIALLO Issoufou, 2018

En effet, les villes de Bouaflé, Bonon, Zuénoula, Sinfra, Gohitafla et Kononfla comptent respectivement 13, 6, 7, 8, 2 et 2 établissements d'enseignement secondaire privé contre respectivement 3, 1, 1, 2, 1 et 1 établissements d'enseignement secondaire public. Cela traduit une véritable étroitesse des structures d'accueil dans le secondaire public dans la Marahoué et dans l'ensemble du pays. Le partenariat

avec le secteur privé a été motivé suite aux réformes générales entreprises dans le secteur éducation/formation. Le retard accusé par l'Etat du fait des difficultés financières depuis plus de trente ans dans la satisfaction des offres éducatives reste difficilement à rattraper. De même, l'extension du secteur d'enseignement au secteur privé, a deux avantages principaux. Le premier est qu'elle permet, en faisant payer les familles les plus aisées, de dégager des ressources pour financer l'école des plus défavorisés. Le second est que l'efficacité du secteur privé est supposée plus forte que celle du secteur public, tant en termes de taux de redoublement, du maintien dans les cycles, que de rendement de l'éducation (QUENUM Célestin Venant Cossi, 2008 ; p. 40-41).

En effet, depuis trois décennies le nombre d'établissements d'enseignement secondaire privé dans la Région de la Marahoué est passé de deux (2) de 1980 (collège Saint Raphael et Collège moderne Fadiga) à trente-huit (38) en 2018, contrairement aux établissements publics où on est passé de deux (2) (CEG de Bouaflé et le lycée moderne de Bouaflé), de 1960-1980 à dix (10) établissements secondaires publics à ce jour, soit le tiers des établissements privés. Cela est à l'origine du manque d'investissements dans le secteur public dans la Marahoué. L'offre éducative est restée très limitée dans les établissements secondaires publics avec l'insuffisance des classes et des tables bancs et la vétusté des bâtiments.

2.1.2 L'essor des établissements d'enseignement secondaire privé dû aux dispositions institutionnelles ivoiriennes depuis les périodes coloniales

2.1.2.1 Les réformes durant les périodes coloniales

Les réformes éducatives remontent depuis plusieurs décennies. Ces réformes et les projections n'ont jamais cessé dans le milieu scolaire ivoirien. Ces réformes remontent avec la période coloniale. Dès 1893, l'Administration coloniale française affirme sa préférence en faveur de l'enseignement qui était dispensé en général dans les écoles catholiques. Cet enseignement du catholicisme avait pour but de contrer l'influence de l'Islam mais, surtout, repousser l'influence anglaise admise dans le protestantisme qui se signalait en matière d'éducation à travers quelques communautés originaires du Libéria et de la Gold-Coast, installées tant à Grand-Bassam, Jacquerville qu'à Grand-lahou. Celles-ci organisaient des Sunday-School où, tous les dimanches, des enfants apprennent à lire. Cette initiative est déjà plus élaborée que les expériences de scolarisation réalisées sur les plantations de Arthur Verdier ou encore celles, assez marginales et peu organisées, d'instituteurs laïcs de Grand-Bassam, Moossou ou Jacquerville (DESALMAND Paul, 2008 ; p. 402-406).

Les missionnaires catholiques agissaient dans les colonies sous la supervision de leur hiérarchie qui coordonnait les activités à travers le monde. Des conventions

définissaient les rapports entre les missionnaires avec les forces en présence. Elles indiquaient les devoirs des missions catholiques qui étaient globalement chargées d'introduire la foi et non leurs pays. Elles engageaient les Etats à protéger les missionnaires qui avaient par ailleurs obligation d'enseigner exclusivement dans la langue officielle du colonisateur. En 1900, une nouvelle convention entre l'Administration et les missions catholiques accroît l'allocation mensuelle pour une école créée, la faisant passer de 150 francs à 285 francs. Cette convention établit qu'en retour, l'administration aura un droit de contrôle sur l'œuvre des missionnaires.

En 1911, la Côte d'Ivoire compte un groupe scolaire central à Bingerville, 16 écoles régionales et 26 écoles de village dont 2 pour tout le Nord du pays, à Odienné et à Korhogo. En 1914, seules trois écoles missionnaires fonctionnent encore et en 1916, plus qu'une seule officiellement existe. L'administration en profite pour ouvrir ses propres écoles publiques et laïques qui remplacent presque partout les écoles missionnaires. En 1915, l'ensemble des établissements scolaires en Côte d'Ivoire accueille 3317 élèves encadrés par un corps enseignant qui, outre les étrangers, comporte 17 instituteurs ivoiriens et 50 moniteurs ivoiriens. Après la guerre de 1914-1918, l'attitude de la Métropole se modifie vis-à-vis de l'enseignement confessionnel catholique. Ce changement s'explique d'une part par l'union sacrée obtenue en France avec la trêve dans la lutte entre partis politiques, d'autre part par la révolution russe de 1917 qui met en évidence le communisme comme ennemi commun de l'Administration et de l'Église. De plus, le décret du 14 février 1922, autorise l'enseignement privé pourvu qu'il s'aligne sur les objectifs de l'enseignement officiel. Dès lors, un renouveau de l'église catholique est noté et à partir de 1923. L'on enregistre une réelle progression des écoles catholiques. Ceci n'empêche cependant pas dans la période 1913-1944, le retour et l'expansion des missions protestantes appuyées, elles, sur le décret du 22 février 1922. En 1924, le pays compte 4.354 élèves dont 211 filles et en 1.932, 6.722 élèves dont 627 filles sont scolarisés. En janvier 1944, la France affaiblie économiquement par la Seconde Guerre mondiale, est dans une situation très précaire. Ainsi, pour anticiper sur les difficultés d'après-guerre, le président du comité français de la Libération nationale (CFLN) convoque la Conférence de Brazzaville au terme de laquelle les participants conviennent, entre autres, de la nécessité de la vulgarisation de l'éducation en vue de relever le taux de scolarisation dans les colonies françaises d'Afrique. Ces positions sont réaffirmées par la Conférence de Dakar qui s'est tenue en juillet 1944 et qui vise à définir les modalités pratiques de mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Brazzaville, en ses points relatifs à l'enseignement (DESALMAND Paul, 2008 ; p. 402-406).

2.1.2.2 Les réformes postcoloniales

Dans le but de faire face aux besoins éducatifs sans cesse croissants du pays surtout l'offre éducative, l'Etat ivoirien a développé un partenariat raisonnable avec le secteur privé. Ce partenariat a été défini dans le cadre de la loi de 1995 sur l'enseignement. Cette loi stipule que l'Etat peut concéder le service public de l'enseignement aux établissements d'enseignement privé d'enseignement.

La volonté des autorités publiques à améliorer le système éducatif, s'est accompagné par l'essor des écoles privées. Celles-ci ont proliféré en milieu urbain, en raison de perspectives de rendement dans des marchés captifs et de croissance économique retrouvée. Elles ont aussi aidé à pallier le déficit d'écoles publiques, notamment au niveau de l'enseignement secondaire, en recevant de nombreux élèves et en bénéficiant d'une part non négligeable, de subventions publiques. Les établissements d'enseignement privé accueillent environ 30% d'élèves inscrits dans les cycles primaires et secondaires. Leur poids est particulièrement important aux premiers et seconds cycles de l'enseignement secondaire où ils comptent pour 49 % et 57 % des effectifs, encore plus pour les derniers cycles, ainsi que pour l'éducation postsecondaire.

En moyenne, le secteur privé s'est montré plus performant que le secteur public en termes de réussite scolaire, même si des variations importantes sont notées suivant les établissements. Pourtant, en dépit de ces efforts, le système éducatif et d'apprentissage en Côte d'Ivoire, restait sous-performant sur de nombreux aspects en 2015. L'espérance de vie scolaire (ajustée par le taux de redoublement) atteignait en moyenne 7,7 ans sur l'ensemble des niveaux d'enseignement, alors qu'elle était égale à 9,7 années en Afrique et 12 ans dans les pays à revenu intermédiaire (RO CARE, 2003 ; p.43-46).

L'appui à l'enseignement d'enseignement secondaire général, technique et professionnel est principalement assuré par le paiement de *frais de scolarité* versés par l'Etat qui agit comme parent des élèves qu'il *affecte et sponsorise* dans les établissements privés. Les niveaux de financement sont définis par la convention en fonction du type d'établissement (général, technique ou professionnel) et du cycle de formation (premier ou second cycle). En effet, au niveau des établissements d'enseignement général au premier cycle et second cycle, les montants s'élèvent respectivement à 120.000 FCFA et 140.000 FCFA par an et par élève. Pour l'enseignement technique et professionnel, un montant forfaitaire de 170.000 FCFA (environ 283 US\$) est accordé pour les deux cycles de formation (ODOUNFA Alice, 2003 ; p. 3-4).

Le décret du 3 décembre 1997 fixe les conditions de cette concession et prévoit des conventions spécifiques par ordre d'enseignement (La loi 95-696 du 07 septembre

1995 relative à l'enseignement qui libéralise le secteur de l'éducation/formation et le décret 97-675 du 03 décembre 1997). Ce décret définit les conditions de concession du service public de l'éducation au secteur privé. Ainsi, la convention avec les confessionnelles catholiques et protestantes indique que pour les écoles préscolaires et primaires de l'intérieur du pays pratiquant des frais d'écolage inférieur à trente mille francs (30.000 F CFA), l'Etat apportera une subvention de quarante mille francs (40.000 F CFA) par enfant scolarisé. Pour les frais d'écolage inférieur à cinquante mille francs (50.000 F CFA) dans la ville d'Abidjan, l'Etat a donné une subvention de vingt-cinq mille francs (25.000 F CFA) par enfant. Sur la période allant de 1992 à 1995, l'Etat a accordé 12,099 milliards de subvention aux établissements d'enseignement primaires privés. Sur ce total, 72,9% de cette dotation est revenu aux établissements d'enseignement catholiques qui sont les plus représentés dans les localités de l'intérieur du pays. Quant aux établissements laïcs, ils ne perçoivent que 6,5% du total. Dans le secondaire, c'est au total 23,022 milliards que l'Etat a versé au secteur privé sur la même période, d'abord en tant que subventions pures, jusqu'en 1994. A cette date, l'Etat s'est érigé en parents d'élèves en payant pour le premier cycle, 120.000 F CFA par enfant pris en charge même si des retards dans le paiement de ces subventions sont constatés à ce jour. Cette disposition a favorisé depuis quelques années l'affectation de nombreux élèves dans les établissements privés de la DRENET-FP de Bouaflé. L'on a enregistré 3.663 élèves affectés par l'Etat au public contre 4.123 pour le privé pour l'année scolaire 2017-2018 à Bouaflé.

2.2 Les facteurs explicatifs de l'essor des établissements d'enseignement secondaire privé dans la Région de la Marahoué

Pour l'ensemble des établissements secondaires privés de la DRENETFP de Bouaflé, l'amélioration de résultats passe par un bon encadrement c'est-à-dire la faiblesse des effectifs par classe et la disposition d'un personnel d'encadrement important, même si cela n'est pas toujours respecté dans certaines écoles privées. De plus, l'attractivité d'un établissement passe par le bon niveau de réussite scolaire et une offre éducative satisfaisante.

2.2.1 La problématique des exclusions scolaires dans les établissements d'enseignement secondaire public de la Région de la Marahoué

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, plus de 1.502 élèves ont été exclus des établissements d'enseignement secondaire de la DRENET-FP de Bouaflé (SELC 2, 2018). De plus, de 2002 à 2018, près de 15.202 élèves ont été éjectés de circuit public et seulement 56 % d'entre eux ont pu être recasés dans le secteur privé. Les autres élèves issus de cette déperdition n'ont pu faire leur retour à l'école faute de difficultés économiques de leurs parents (Secrétaire général de la DRENETFP de Bouaflé, 2018). Cette seconde catégorie d'élèves issue de la déperdition croit au fil

des années augmentant ainsi, la proportion des jeunes déscolarisés non formés et sans emploi. Il faut signaler que depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire, la croyance en l'école comme un vecteur de mobilité sociale s'est étendue à des couches de la population ivoirienne auparavant écartées du processus de scolarisation engagé pendant la période coloniale.

Mais, les efforts financiers considérables consentis en faveur de la scolarisation avec plus de 13,405 milliards que l'Etat a versé au secteur privé en tant que subventions pures jusqu'en 2018 aux établissements d'enseignement secondaire de la DRENET-FP de Bouaflé. Malgré, ces efforts financiers, ceux de l'Etat et ceux des populations ivoiriennes, n'ont guère rendu l'école moins sélective. Au contraire, au fur et à mesure de son appropriation par l'Etat et les populations, la sélection scolaire a été renforcée compromettant ainsi, les chances d'une insertion socioprofessionnelle fondée sur les cursus et les titres scolaires (diplômes) (LANOUE Eric, 2004 ; p.96-97). Le phénomène de l'exclusion a été accentué durant les années 90 à 95 avec les réseaux de recrutement parallèle, de vente d'épreuves d'examen ou de diplômes, les opérations « hibou », le vol de nuit (en Côte d'Ivoire dans les années 90 et 92 cela désigne comme étant des vols d'épreuves d'examens malgré leur sécurisation, très fréquents sous le ministère PIERRE Kipré entre 15 décembre 1993 et 10 août 1999) et l'ensemble des pratiques scolaires illicites. C'est ce qui explique en partie la problématique des violences en milieu scolaire depuis les années 90 sans oublier l'émergence des mouvements syndicaux estudiantins parfois affiliés aux partis politiques qui jouent un rôle de parrain (ODOUNFA Alice, 2003 ; p.3-4).

2.2.2 Le secteur privé, une alternative au problème d'exclusion scolaire et à la faiblesse de l'offre éducative publique dans la DRENET-FP de Bouaflé

Depuis l'amorce du partenariat public-privé dans le secteur éducatif, le DRENET-FP de Bouaflé compte à ce jour, onze mille cent soixante-onze (11.171) élèves qui ont été affectés par l'Etat dans les établissements d'enseignement secondaire privé soit 42,32 % de l'ensemble des effectifs de ces établissements privés de la DRENET-FP de Bouaflé. En effet, les établissements d'enseignement secondaire privé de la ville de Bouaflé, de Zuénoula et Bonon comptent respectivement 4.260, 2.788 et 4.123 élèves affectés par l'Etat. Ainsi, les établissements les plus fournis que sont le Collège Saint-Raphael de Bouaflé, le Collège Moderne excellence de Bouaflé, le collège le savoir de Zuénoula, le Collège les cactus de Bonon et le Collège la Marahoué de Bonon, comptent respectivement 1.020, 1.100, 1.320, 1.930 et 1.521 élèves qui ont été affectés au compte de l'Etat depuis quelques années.

Les effectifs réels des élèves au compte des établissements d'enseignement secondaire privé s'élèvent à 15.862 élèves. Parmi ces élèves, 75 % sont issus des déperditions issues des établissements secondaires publics soit un effectif de onze

mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (11.897) élèves. En d'autre terme, l'effectif global des entrants dans le secondaire privé affectés par l'Etat et des exclus issus des établissements d'enseignement secondaire public qui ont pu effectivement effectuer leur scolarité dans l'enseignement secondaire privé s'élèvent à vingt-trois mille soixante-huit (23.068) élèves. La proportion de ces élèves sujets d'être logiquement dans les établissements d'enseignement secondaire public représente 85,33 % des effectifs de ceux du privé.

Cela dénote un triste tableau en matière d'éducation dans l'enseignement d'enseignement secondaire public de la Région de la Marahoué. En effet, les établissements d'enseignement secondaire privé représentent 72 % de l'ensemble des établissements secondaires que compte la DRENET-FP de Bouaflé.

Les effectifs d'élèves dans les établissements d'enseignement secondaire privé affectés par l'Etat s'élèvent à 4.260, 2.788 et 4.123 respectivement dans les lycées enquêtés à Bouaflé, Zuénoula et Bonon. A Bonon, l'on enregistre 3.663 élèves affectés par l'Etat au public contre 4.123 pour le privé. Cela montre une réelle préoccupation en matière d'infrastructures publiques. Si l'on établit le postulat selon lequel une classe peut recevoir un effectif de cinquante (50) élèves, le nombre de classes à construire pour les 4.123 élèves de Bonon est d'environ quatre-vingt-deux (82). Le taux de croissance des salles de classe dans l'ensemble de la Région est estimé à 14 classes par an (conseil régional, 2018).

Ce qui implique que, ces élèves dans le cas spécifique de Bonon devront attendre encore cinq (5) ans pour espérer avoir une place au public. Aussi, faut-il ignorer que chaque année il y a des admissions au premier cycle de l'enseignement d'enseignement secondaire des élèves issus du cycle primaire s'élève d'environ 10 à 20 milles élèves (admis au CEPE et de l'entrée en 6^{ème}). La satisfaction de l'ensemble de la Région en matière de salles de classe est un véritable défi pour le conseil régional qui a la charge de la réalisation des infrastructures scolaires dans l'enseignement secondaire public. Par conséquent, les établissements d'enseignement secondaire privés de la Région continueront donc à recevoir ces flux d'élèves au bénéfice des fondateurs de ces écoles et au détriment des parents à faible revenu, issus généralement du monde rural. De même, au niveau régional, au regard à l'effectif d'une classe plafonné en Côte d'Ivoire sur la base de 50 élèves, logiquement le nombre de classes pour les 38.822 élèves que compte la DRENET-FP de Bouaflé est de 776 classes au lieu de 476 actuellement (enquête, 2018). Donc, le déficit en salles de classe est de 300 dans la Région. Ce qui veut dire que plus de 15.000 élèves sont en surplus dans les différents établissements d'enseignements secondaire public de la Région. Au regard du taux de croissance des classes en moyenne 14/an par le conseil régional de la Marahoué, pour la construction des 300 classes déficitaires actuelles, il faudra au minimum 21 ans sinon plus.

Cette énormité de ce déficit est inhérente à toutes les Régions du pays. En effet, le système éducatif ivoirien a évolué dans ces conditions où les taux de croissance d'élèves ont quadruplé par rapport aux investissements publics dans le pays qui sont restés inféodés à la situation socioéconomique et politique. Au-delà du plateau infrastructurel dans les établissements secondaires publics de la DRENET-FP de Bouaflé, l'encadrement des élèves et les conditions dans lesquelles ils travaillent avec leurs encadreurs restent également sommaires comparativement dans les établissements privés.

2.3 Les rendements scolaires plus améliorés dans les établissements d'enseignement secondaires privé dans la Marahoué

2.3.1 Un faible taux de redoublement et de déperdition dans les établissements d'enseignement secondaire privé par rapport aux établissements d'enseignement secondaire public

Le taux de redoublement dans les établissements d'enseignement secondaire public dans la DRENET-FP de Bouaflé est l'ordre de 10,54 % contre 4,45% au privé. En ce qui concerne les renvois, on note 10,12% au public contre 0,35% au privé. Les exclusions dans les établissements secondaires publics sont permanentes et croissantes. En effet, au Lycée moderne 2 de Bouaflé, lycée moderne de Sinfra et au lycée moderne de Zuénoula, on note respectivement 347, 223 et 349 élèves renvoyés en 2015. En 2016, dans ces établissements respectifs, l'on note 352, 247 et 358 élèves qui ont été renvoyés contre respectivement 595, 309 et 495 en 2017. En somme, 1.354 élèves qui ont été exclus du secteur public en 2015, 1.345 en 2016 et 1.532 en 2017. Par contre dans les établissements privés de la DRENET-FP de Bouaflé le nombre d'élèves renvoyés s'élève à 175 en 2015, 211 en 2016 et 173 en 2017 (DRENET-FP de Bouaflé, 2018).

Ces déperditions sont en partie liées à l'encadrement des élèves dans les établissements d'enseignement secondaire public. Une simple observation du profil de rétention permet de dire que l'espérance de vie scolaire est alarmante. Malgré les efforts déployés, sur 100 enfants qui entrent au CP1, seulement 22,4 % atteignent la terminale, ce qui donne un taux de déperdition de 77,6%. Au niveau des sous cycles, ce taux de déperdition est de 47,1% pour la transition CM2-6^{ème} et s'accroît à l'entrée du second cycle secondaire (classe de seconde). Ces déperditions sont très importantes dans les villes de l'intérieur où les parents sont généralement issus des ménages à faible revenu. En effet, de nombreux jeunes déscolarisés sont parfois obligés de se reconverter pour des activités alternatives de façon sommaire ou temporaire comme la maçonnerie, la menuiserie, la gestion des cabines téléphoniques, la vente d'atiéké (garba) etc.

2.3.2 Un niveau d'encadrement appréciable dans les établissements d'enseignement secondaire privé

Les effectifs dans les établissements d'enseignement secondaire public et privé sont respectivement 38.822 et 27.033 pour les élèves et 706 et 763 pour les enseignants. Au regard de ces différents effectifs l'enseignement secondaire privé renferme un nombre important d'enseignants (vacataires, permanents et contractuels) par rapport à celui du public. En effet, les ratios élèves/enseignants au public et au privé sont respectivement 55 et 35.

En 2014, malgré l'augmentation du nombre d'enseignants en Côte d'Ivoire, le ratio national élèves/enseignants se situe autour de 43 contre 42 en moyenne en Afrique subsaharienne. Malheureusement dans la Marahoué, ce ratio est en moyenne 55 et largement supérieur au niveau national. Ce ratio régional ne répond pas à l'objectif de 40 élèves par enseignant défini dans le Plan d'Action à Moyen Terme (PAMT).

Généralement dans l'enseignement secondaire, dans la répartition des cours, un enseignant peut avoir en charge trois à quatre classes et parfois, à de différents niveaux. Si nous raisonnons en termes d'évaluations continues à travers, les devoirs et interrogations où un élève a droit, au minimum trois à quatre notes. Vu que ceux-ci sont en surnombre, il est difficile d'atteindre cet objectif. En effet, la majorité des notes obtenues par les élèves sont issues des corrections de leurs cahiers ou des notes orales. Les devoirs de classe et les interrogations écrites qui devraient faire office d'évaluations d'un apprentissage systématique et approfondi des contenus des cours, de révision continue et permanente des leçons sont insuffisamment effectués. Les élèves sont ainsi, sous- évalués compte tenu de leur effectif jugé très pléthorique. Les devoirs sont souvent irréguliers (un devoir par trimestre) et parfois font l'objet de boycotté par les élèves eux-mêmes à travers, des grèves spontanées qui n'ont pas toujours d'explications et de sens. L'impact de la massification est très grand au point d'affecter l'encadrement des élèves. Cela démontre la faiblesse du niveau d'encadrement dans le public par rapport au privé dans l'espace région de la Marahoué.

Par ailleurs, les taux de croissance dans le recrutement des enseignants, des salles de classe et des élèves sont respectivement 2,74 %, 2,74 % et 3,28 % (DIPES/MENETFP, 2016). En outre, le taux de croissance des élèves est supérieur à celui des enseignants et de la construction des salles de classe sur la période 2008-2015. On note cependant, une nette progression de ces différents taux. Mais, les écarts à combler en matière de réalisation des salles de classe. Ces écarts restent énormes même si les ratios entre élèves/classes et élèves/enseignants sur la période restent constants. Dans l'ensemble, le secteur privé se montre ici encore plus efficace que le public. Le coefficient d'efficacité globale du privé (0,91) est supérieur à celui du public (0,77).

De même, dans l'enseignement secondaire public, la comparaison des taux de rétention laisse apparaître un avantage au profit du privé. On relève que les meilleurs taux observés dans le secteur privé concernent des classes de fin de cycle. Cela démontre que ce secteur privé récupère un bon nombre de ceux que l'enseignement public a rejetés du circuit, à la suite d'un échec aux examens d'une part et du fait d'un mauvais enregistrement administratif, le traçage étant quasiment impossible à effectuer, ces véritables redoublants de l'enseignement secondaire public sont considérés comme non redoublants dans l'enseignement secondaire privé d'autre part. Cet afflux est dû aussi en partie, à un déplacement d'élèves empêchant ainsi le passage des établissements d'enseignement privé clandestins vers les établissements privés autorisés (ROCARE, 2003 ; p.43-46).

Conclusion

Depuis plusieurs décennies, l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire public de la DRENETFP de Bouaflé sont restés assujettis aux différentes conjonctures économiques et aux crises politiques qu'a connues le pays. En effet, ces établissements ont demeuré dans un état de précarité et vétusté affectant le tissu scolaire de la Région. Le manque ou la faiblesse de financement dans l'éducation a fragilisé le système éducatif public dans l'enseignement secondaire public suscitant ainsi l'attractivité du secteur privé qui s'est accru fortement dans ces dernières années dans toute la Région de la Marahoué. En effet, depuis la période coloniale avec le décret du 14 Février 1922 et celui de 1995, les établissements scolaires privés laïcs et confessionnels se fortement accrus. Ce dernier décret définit les conditions de concession du service public de l'éducation au secteur privé qui apparaissent très favorables. Cet effort exceptionnel de l'Etat entre dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté, les exclusions et les déperditions constatées au niveau des élèves.

Aussi est-il important de souligner que les conditions de travail des élèves dans le secondaire public surtout à domicile ont évolué vers une situation de précarité au point de rencontrer certains élèves sur des places (marchés, commerce, maquis) à la recherche du subside que de se trouver dans des salles d'étude ou des groupes de travail. Cela dit, il est important de savoir qu'en Côte d'Ivoire comme dans certains Etats du sud, l'éducation actuelle dans les établissements d'enseignement secondaire public est l'héritage colonial. De même, le nombre de plus en plus accru des établissements secondaires privés au profit du secteur public dans la Région de la Marahoué laisse présager une privatisation du secteur éducation quand bien même qu'actuellement l'on ne peut s'en rendre compte.

Références bibliographiques

- BANQUE MONDIALE, 2005, Rapport d'Etat du Système Educatif Ivoirien : Eléments d'analyse pour instruire une politique éducative nouvelle dans le contexte de l'EPT et du PRSP. Washington, D.C., p.114-116
- BIANCHINI Pascal, 2004, Ecole et politique en Afrique noire : sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960-2000), Éditions Karthala, Paris, 286 p.
- CAILLODS Françoise, 1980, Carte scolaire et micro planification, Institut International de Planification de l'Education 7-9, rue Eugène-Delacroix, 75116 Paris, pp.4-38.
- DESALMAND Paul, 2008, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire : des origines à la Conférence de Brazzaville*, Abidjan, Les Éditions du CERA, p. 402-406
- FILION Anne, 1999, la réussite et la diplomation au collégial, ISBN 2-89100-114-1, Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec), H2P 1E7, pp 47-77
- MEMPD/CI, 2014, analyse de la situation de l'enfant en côte d'ivoire "vers une société plus équitable dans un pays émergent " 127p.
- MEN/CI, 2013, l'état de l'école en Côte d'Ivoire : rapport d'analyse statistique 2008-2009 (DIPES) 04 BP 514 ABIDJAN 04, 78 p.
- ODOUNFA Alice (dir), 1999, Indicateurs du secteur EDUCATION/FORMATION de Côte d'Ivoire 1997/1998, DPES/MEN, 1ère Edition, Abidjan, 98p
- ODOUNFA Alice, 2003, Le défi de l'éducation pour tous en Côte d'Ivoire, Ed. EFA / MRT / PI / 55, p. 3-4
- QUENUM Célestin Venant Cossi, 2008, *Financement public des systèmes éducatifs et croissance économique dans les Pays en Voie de Développement : cas des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*, THÈSE de doctorat en Sciences Économiques (CNU 05), UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, Faculté de Sciences Économiques et de Gestion, Ecole Doctorale LISIT N°491, Institut de Recherche sur l'Éducation Sociologie et Économie de l'Éducation (IREDU) UMR CNRS 5225, p. 40-41
- RESEN, 2011, *Le système éducatif de la Côte d'Ivoire, Comprendre les forces et les faiblesses du système, pour identifier les bases d'une politique nouvelle et ambitieuse*, La

Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement /La
Banque mondiale 1818 H Street, N.W. Washington, DC 20433, P. 114-116